

Présenté par
le groupe socialiste et apparentés
du conseil régional d'Ile-de-France

**LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE :
GRANDE CAUSE REGIONALE**

**LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE :
GRANDE CAUSE REGIONALE**

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| EXPOSE DES MOTIFS | 4 |
| I. La Région, bouclier social dans ses lycées..... | 5 |
| I.1 Le gouvernement actuel a cassé l'ascenseur social..... | 5 |
| I.2 Raisons d'agir : l'urgence sociale..... | 6 |
| I.3 Raisons d'agir : la pertinence territoriale..... | 7 |
| II. La Région, architecte de nouvelles synergies pour lutter contre le décrochage scolaire..... | 8 |
| II.1 Lutte contre le décrochage : la grande cause régionale..... | 8 |
| <i>II.1 a) La Région déjà engagée contre le décrochage.....</i> | <i>8</i> |
| <i>II.1 b) Donner une nouvelle ampleur à l'action régionale.....</i> | <i>9</i> |
| II. 2 Des outils au service de la grande cause régionale..... | 9 |
| <i>II.2.a) Assises de la lutte contre le décrochage scolaire.....</i> | <i>9</i> |
| - Recensement des actions qui produisent des résultats..... | 10 |
| - Mutualisation des expériences..... | 10 |
| - Un nouveau contrat entre la Région et les associations..... | 10 |
| <i>I.2.b) Un Fonds régional structuré autour de 4 axes.....</i> | <i>11</i> |
| - Soutien aux jeunes dans leurs parcours..... | 11 |
| - Accompagnement social – parentalité..... | 12 |
| - Soutien à la maîtrise des langues..... | 12 |
| - Raccrochage des élèves sortis prématurément du système scolaire..... | 13 |
| <i>II.2.c) Animation du réseau.....</i> | <i>13</i> |
| - Organisation de forums biannuels..... | 13 |
| - Internet au service du suivi..... | 14 |
| ANNEXE AU RAPPORT | 15 |
| PROJET DE DELIBERATION..... | 17 |

EXPOSE DES MOTIFS

Introduction générale

La Région Île-de-France propose d'organiser une lutte sans merci contre le décrochage scolaire. Elle inscrit au premier rang de ses priorités la réduction du nombre de décrocheurs sur son territoire, via un renforcement de son soutien et la mise en synergie de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le terrain.

L'éducation, en ce qu'elle prépare l'avenir et détermine les conditions de l'égalité, doit être la priorité des priorités pour la Région Île-de-France.

Au cœur de ce qui motive notre engagement, de ce qui fait notre identité, il y a d'abord l'idée que notre collectif, celui de la République, ne se définit pas avec la simple addition de l'élite d'une part, et du reste de la société d'autre part. C'est un tout solidaire, mélangé, complexe, qui fait sens parce qu'il entrelace dans une même communauté de destin des citoyens venus d'horizons sociaux et géographiques distincts.

L'école a vocation à former des adultes et des citoyens autonomes, responsables pour eux-mêmes et pour autrui. Elle doit produire des effets à long terme sur les individus, bien au-delà du bénéfice de l'entrée dans le monde du travail. En mettant délibérément l'accent sur la seule insertion professionnelle - sans néanmoins y parvenir - la droite fait diversion et focalise la fonction sociale de l'école sur l'intégration de ses élèves au marché de l'emploi, se dédouanant au passage de la lutte contre les inégalités.

C'est pourquoi le combat contre le décrochage scolaire est celui de la Région Île-de-France. Car si l'école doit mettre à disposition des élèves un capital en savoirs, ou en compétences, ce ne peut être son seul objet. Circonscrire la mission de l'école à ces objectifs ne combat pas les inégalités sociales qui fragmentent notre société, la divisent et affaiblissent son avenir.

Le décrochage scolaire, phénomène connu et identifié par les professionnels de l'Education, est un processus qui conduit un jeune à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Ce processus est observable quel que soit le système de formation initiale : formation relevant du Ministère de l'Education nationale, formation relevant du Ministère de l'Agriculture, jeune sous statut d'apprentissage.

En France, entre 150 000 et 200 000 personnes sont concernées chaque année, à toutes les étapes du parcours scolaire. Entre un problème d'adaptation à l'école, dès la maternelle puis à l'entrée au CP et un décrochage progressif au fil de la première année à l'université, il existe une immense pluralité de situations, qui nécessite un travail minutieux et opiniâtre de la part de la puissance publique et de l'ensemble des acteurs du monde éducatif.

Le décrochage est un processus lent qui, en raison de la pression liée au « résultat », au « classement », instille le doute chez l'élève et le conduit à perdre confiance en lui. Les démarches permettant de restaurer l'estime de soi doivent faire partie intégrante de la lutte contre le décrochage. La puissance publique doit ainsi pouvoir travailler sur les trois temps du décrochage. Tout d'abord en amont, avec la prévention du décrochage, puis lors de la prise de distance effective de l'élève avec le système scolaire, et enfin dans le temps de la reconstruction du rapport de l'élève à la scolarité, lors de la phase du « raccrochage ».

S'il est évident que la sortie du système scolaire handicape très fortement la capacité à s'insérer dans la vie active des jeunes concernés, ce n'est pas uniquement sous cet angle que la Région

souhaite le traiter mais bien sous celui, plus large, de la cohésion scolaire, nécessaire à l'édification d'une société juste.

Deux visions de l'éducation coexistent, et la Région Ile-de-France réaffirme ici son choix en faveur de « l'égalité, condition de la réussite »¹.

La mission de l'école ne saurait se résumer à la mise en scène de la réussite de quelques-uns, pour légitimer ensuite l'attrition des moyens mis au service de l'ensemble des autres. La méritocratie scolaire est, comme le souligne le sociologue François Dubet², « *aveugle aux inégalités sociales* ». Le gouvernement actuel se trompe donc lorsqu'il affirme, le 1^{er} septembre 2011, que « *la vraie question aujourd'hui c'est le sur-mesure et non la quantité* ». Les internats d'excellence, promus avec force en cette rentrée par ce même gouvernement, agissent volontairement sur un très petit nombre d'élèves à qui l'on propose de « rattraper » le chemin de l'élitisme.

En combattant le décrochage scolaire, la Région combat la progression insidieuse dans notre société de la seule vertu du destin individuel. Nous savons aujourd'hui, notamment grâce aux travaux menés par les sociologues Christian Baudelot et Roger Establet³, que les pays qui se distinguent par un niveau moyen de très bonne qualité sont ceux où les écarts entre les élèves les plus faibles et les plus avancés sont les plus resserrés. Or, en France, où l'excellence scolaire depuis 10 ans reste au plus haut niveau, le niveau des plus faibles ne cesse en revanche de se dégrader.

Qu'attendre d'une société aussi éclatée ? Comment promouvoir la solidarité entre nos territoires, entre tous les citoyens, si notre école ne peut plus dans son action l'instaurer entre ses élèves ?

Au croisement de sa mission dans les lycées et de sa volonté d'agir en « bouclier social », la Région Ile-de-France souhaite investir plus avant le champ de la lutte contre le décrochage scolaire.

Elle veut agir pour lutter contre le décrochage scolaire et à ce titre en faire une priorité régionale, sa « Grande cause régionale ».

I. La Région, bouclier social dans ses lycées

I.1 Le gouvernement actuel a cassé l'ascenseur social

L'ascenseur social français est donc aujourd'hui en panne. Pire, il marche à l'envers. Si « l'élitisme républicain » que dénoncent C. Baudelot et R. Establet⁴ ne commence pas en 2002, l'action gouvernementale depuis dix ans a incontestablement contribué à aggraver ce phénomène de « reproduction sociale ». Le gouvernement a privilégié le financement des grandes écoles, au sein desquelles l'endogamie sociale est presque totale, ainsi que l'enseignement privé, structurellement inégalitaire ; tandis que l'Education nationale au sens large a été envisagée dans une pure logique comptable, comme une charge pour les finances de l'Etat à réduire.

66 000 postes d'enseignants ont été supprimés depuis 2007 et le nombre d'élèves par classe ne cesse d'augmenter. La réforme des IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) est calamiteuse. Avec la suppression, pour raisons budgétaires, de l'année de stage, les enseignants

¹ Idée force annoncée dans le dossier de presse de la Région Ile-de-France, à l'occasion de la rentrée scolaire 2011

² François Dubet est Directeur d'études à l'EHESS. Il est l'auteur de « Les places et les chances » éd. du Seuil, ainsi que

³ « Les paradoxes de l'égalité des chances » in l'Observatoire des inégalités en 2010.

⁴ Cf. « L'Elitisme républicain » (éd. du Seuil, 2009).

⁴ Ibid.

ne reçoivent plus les bases de la pédagogie et sont lâchés dans les classes sans formation pratique, avec une charge de travail accablante. La chute récente et spectaculaire des candidats à ce concours est dès lors rendue plus compréhensible.

L'affaiblissement du service public de l'Education nationale se conjugue avec la suppression en cours de la carte scolaire, dessinant en creux un véritable projet de société. Les politiques d'assouplissement de la carte scolaire, tout autant que les « internats d'excellence », conduisent à accroître la désertion des collèges de ZEP des élèves les plus favorisés dans le premier cas, des plus motivés scolairement dans le second⁵.

Les lycées populaires se prolétarisent, les lycées huppés s'embourgeoisent. Fracture sociale et fracture scolaire convergent. La ségrégation scolaire augmente et l'école française décroche.

Paradoxalement, ce désengagement de l'Etat a été accompagné d'annonces sur le thème du décrochage scolaire, sans concertation avec les acteurs concernés. Alors que le gouvernement en a fait une priorité, il a pourtant participé à l'accroissement des causes du phénomène en fragilisant l'institution scolaire. La prévention du décrochage scolaire commence par la consolidation des moyens de l'éducation nationale, car si sa mission première continue à être malmenée, le nombre d'élèves décrocheurs ne fera qu'augmenter.

Après avoir décidé début 2011 de faire du décrochage scolaire une priorité, le gouvernement a proposé la mise en place d'une multitude de dispositifs dont les résultats se font toujours attendre. La communication du ministre affronte la dure réalité du travail de terrain et du manque de personnel pour mettre en œuvre les mesures annoncées ; c'est le cas des plates-formes de suivi du décrochage scolaire, mais aussi de l'accompagnement personnalisé au lycée général et technologique ou de l'école ouverte.

Aussi, derrière cette prétendue « neutralité » de l'action publique, il y a bien une logique de marchandisation progressive de l'Education nationale, avec des conséquences en cascade dramatiques pour la cohésion nationale et régionale.

C'est pourquoi la Région souhaite s'engager plus avant sur la voie de la sécurisation des parcours éducatifs.

I.2 Raisons d'agir : l'urgence sociale

S'il est difficile d'obtenir des informations chiffrées précises et fiables de la part du gouvernement actuel, l'observation et l'écoute du terrain démontrent qu'un nombre croissant de familles modestes sont prêtes à sacrifier des budgets de première nécessité pour financer le soutien scolaire privé des enfants.

Ces témoignages illustrent que le désengagement de l'Etat contribue non seulement à amplifier les inégalités face à la réussite scolaire, mais aussi à renforcer celles qui prévalent dans l'accès au soutien scolaire.

D'avantage de jeunes en difficulté, et plus de pression sur la réussite scolaire, augmentent mécaniquement la demande en soutien extérieur, pour se prémunir contre l'échec. Face à cette demande croissante, l'offre privée propose des tarifs prohibitifs, tandis que les associations voient leurs aides fondre avec une autre déclinaison du désengagement de l'Etat : les départements et

⁵ Cf. les résultats du rapport de la Cour des Comptes en 2009, du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN) en 2010 et de nombreuses analyses d'universitaires : mentionnées par Pierre Merle dans son article du Monde, le 6 septembre 2011, « Un bilan scolaire globalement négatif ».

les communes, compétents sur les questions d'accompagnement social, sont victimes du transfert de compétences opéré par l'Etat sans un transfert financier correspondant.

Ces deux formes de désengagement produisent le même effet : la hausse des inégalités et de la reproduction sociale.

Affaiblir l'éducation c'est affaiblir sur le long terme le Pacte républicain. Toutes les études relatives aux inégalités face à la réussite scolaire, au premier rang desquelles l'enquête internationale PISA⁶, mettent en lumière le lien direct entre égalité et efficacité globale, et *in fine* l'impact extrêmement négatif de la persistance de tels écarts. Ce sont bien les pays qui investissent le plus dans l'égalité scolaire qui produisent les élites les plus compétitives.

Plus grave, les inégalités qui naissent avec l'école s'aggravent ensuite tout au long de la vie. Les répercussions d'une sortie prématurée du système scolaire sont en effet immenses et protéiformes, pour l'individu comme pour la société. L'éducation prépare le futur adulte pour toutes les étapes de l'existence : insertion professionnelle, accès à la culture, santé, citoyenneté, etc.

Les inégalités, la ségrégation territoriale et sociale, les entailles dans notre corps social ne cessent ainsi de s'accroître.

Au-delà des objectifs politiques de lutte contre les inégalités et de priorité à l'éducation, définis plus haut, force est de constater que cette injustice structurante abîme la cohésion régionale dans toutes ses dimensions.

La Région Île-de-France, qui revendique sa fonction de « bouclier social », ne peut s'accommoder d'une telle dérive, d'un tel mépris de sa jeunesse par la puissance publique, d'une telle fracture au sein de sa population, germe d'innombrables maux.

I.3 Raisons d'agir : la pertinence territoriale

La Région Île-de-France s'est fixée comme objectif, en 2010, de « *diminuer de moitié le nombre de jeunes entrant sans qualification sur le marché du travail, en luttant contre toutes les formes de décrochage* ».

Son action est volontaire : « Avenir jeunes », « Réussite pour tous », Micro-Lycées, Développeurs de l'apprentissage, « Démocratisation de l'Enseignement supérieur », mais aussi financement des « Ecoles de la 2^e chance », des Missions locales et des Espaces dynamiques d'insertion. Les dispositifs et organismes ne manquent pas pour maintenir une partie conséquente de la jeunesse francilienne, malmenée par le gouvernement, dans le sillage de l'Education nationale et de l'insertion professionnelle.

La Région n'a pas vocation à remplacer l'Etat dans sa mission éducative. Elle a en revanche toute légitimité pour faire de ses lycées des lieux d'épanouissement plutôt que de tension, d'assurer son développement économique et de soutenir les collectivités qui peinent à maintenir leurs budgets dans le domaine de l'action sociale.

L'échelon régional, validé dans sa pertinence par toutes les réformes territoriales depuis sa création, a un rôle à jouer pour rendre cohérentes les différentes initiatives qui irriguent son espace. En matière de décrochage scolaire, les acteurs sont multiples (cf. II.2.a), mais ne sont pas toujours dotés des outils nécessaires à leur bonne coordination. C'est cette valeur ajoutée que

⁶ Le « Programme international pour le suivi des acquis des élèves » est un ensemble d'études réalisé par l'OCDE. Si la pluralité des systèmes éducatifs impose un certain recul sur ses résultats, ce programme est néanmoins la seule étude comparative sur l'éducation disponible

peut apporter le Conseil régional, au-delà de son apport financier auprès des associations de terrain.

Territoire urbain et dense, l'Île-de-France concentre une jeunesse en situation « d'excellence », et un grand nombre de « décrocheurs ». À l'instar de la plupart des métropoles mondiales, elle doit composer avec cette tendance à la concentration des inégalités, génératrice d'instabilité et de tension.

Face à l'urgence, et au regard de la pertinence géographique de son action dans les lycées – d'enseignement général, technologique et professionnel -, la Région doit œuvrer comme architecte d'une mise en réseau des acteurs franciliens et accélératrice de synergies sur son territoire.

Face à l'urgence de cette rentrée 2011, la Région renforcera son action sociale dans et autour de ses lycées, en élargissant éventuellement le périmètre d'intervention aux CFA, aux collèges et aux Universités, pour prévenir et endiguer le fléau du décrochage scolaire, dont l'Île-de-France fera sa « grande cause régionale ».

II. La Région, architecte de nouvelles synergies pour lutter contre le décrochage scolaire

II.1 Lutte contre le décrochage : la grande cause régionale

II.1 a) La Région déjà engagée contre le décrochage

La Région a imaginé en 2000, en collaboration avec les Académies de Paris, Versailles et Créteil, un programme donnant la possibilité à des lycéens de finir un cursus et d'obtenir une qualification : « Projets – Réussite pour tous ». Renforcé dans le nouveau Schéma des Formations 2007- 2013, ce dispositif est aujourd'hui au cœur de la politique de soutien à la réussite mise en place par le Conseil Régional.

« Réussite pour tous » est susceptible de rassembler des projets très variés centrés autour de thématiques telles que le soutien personnel, la restauration de l'estime de soi, l'acquisition des savoirs de base, l'accueil et l'accompagnement des élèves, la rescolarisation des élèves décrocheurs ou la mobilisation autour d'un projet personnel. En 2010, 143 initiatives de prévention du décrochage scolaire ou de réinsertion scolaire ont été mises en place dans une centaine de lycées, profitant à plus de 8000 élèves en Île-de-France.

Le dispositif est incontestablement un succès pour l'ensemble des lycées franciliens qui ont répondu à l'appel à projets et pu bénéficier d'un soutien financier (subvention), d'une aide matérielle (mobilier) ou logistique (prêt de salle). « Réussite pour tous » appuie également les projets des établissements ou des associations visant à promouvoir la poursuite d'études des élèves issus de milieux défavorisés.

Les Micro-Lycées sont des structures expérimentales permettant à des élèves décrocheurs de reprendre des études générales après une interruption de scolarité. Les parcours de reprise d'études sont diversifiés et adaptés aux besoins de chaque élève volontaire. Actuellement, il existe trois Micro-Lycées en Île-de-France, à Sénart, à Ivry et à la Courneuve.

En matière d'apprentissage, le dispositif « Développeurs de l'apprentissage » a eu des résultats très convaincants, et la sécurisation des parcours des apprentis fait désormais partie intégrante de la stratégie d'augmentation des effectifs en CFA.

Les « Ecoles de la 2^{ème} chance », axées sur le « raccrochage » des jeunes adultes sans diplômes ou qualification, sont largement soutenues par la Région Île-de-France. Elles connaissent aussi un franc succès, illustré par leur développement : en 2011, tous les départements seront au moins dotés d'une « École de la 2^{ème} chance », et le nombre de places va passer à près de 2.500, alors qu'il était de 1.200 en 2009.

En « amont » du décrochage, la Région Île-de-France développe un « Service public régional de l'orientation ». L'évolution du GIP-CARIF va dans ce sens, tandis qu'un dispositif comme « Orient'action » a démontré toute son efficacité. Bien d'autres dispositifs régionaux s'inscrivent dans la même démarche que ce rapport, en direction de divers publics, et en réponse aux trois phases évoquées précédemment : avant, pendant, et après le décrochage.

L'objectif doit désormais être d'amplifier l'action régionale, par la mise en œuvre de nouveaux outils et le renforcement de l'existant.

II.1 b) Donner une nouvelle ampleur à l'action régionale

Faire du décrochage scolaire une grande cause régionale, c'est faire le choix du renforcement des dispositifs existants, tout en affirmant que le soutien aux politiques éducatives et sociales est un enjeu majeur pour notre collectivité. A cet égard, des actions telles que « Réussite pour tous » ou les « Micro-Lycées » pourraient par exemple être amplifiées – tous les départements franciliens disposeraient d'un Micro-Lycée si les Yvelines, l'Essonne et les Hauts-de-Seine en étaient dotées.

C'est d'ailleurs tout le sens des annonces faites par l'Exécutif régional lors de la rentrée 2011 : l'égalité sous toutes ses formes est le mot d'ordre de cette nouvelle année scolaire. Cela se traduira, entre autres, par une refonte du barème d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les lycées concentrant les élèves en difficulté, la mise en place d'un Observatoire de la réussite scolaire et le lancement du projet de médiateurs culturels qui permettra aux jeunes de monter leurs propres initiatives.

La « grande cause régionale » se justifie en outre par la transversalité du sujet. Aussi, qu'il s'agisse d'enseignement secondaire, d'apprentissage, d'enseignement supérieur ou encore de politique de la ville ou de développement économique, l'objectif de la lutte contre le décrochage pourra être invoqué pour prétendre à un renforcement budgétaire.

A cet égard, des Assises, réunissant l'ensemble des acteurs concernés, préciseront les modalités de l'action régionale et l'élargissement éventuel de son périmètre d'intervention en partenariat avec les collectivités locales concernées (donc pour tous les niveaux : primaire, secondaire, CFA et Universités), afin de l'adapter aux réalités du travail de terrain et d'éviter les doublons avec d'autres démarches existantes.

II. 2 Des outils au service de la grande cause régionale

II.2.a) Assises de la lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire au plan régional sera d'autant plus efficace qu'elle sera envisagée et fondée sur la transversalité des secteurs concernés : éducation, action sociale, formation et insertion professionnelle notamment.

Au-delà de son rôle institutionnel, le rôle fonctionnel de la Région est aussi de mettre en relation les différents échelons infrarégionaux, de créer des passerelles entre les acteurs et de faire le lien entre les initiatives utiles et efficaces pour les franciliens.

A ce titre et eu égard à l'urgence que constitue la lutte contre le décrochage scolaire, la Région organisera dans les six prochains mois des « Assises de la lutte contre le décrochage scolaire ». L'enjeu de ces Assises est pour la Région de créer les conditions d'échanges, entre tous les acteurs publics et associatifs qui œuvrent dans ce domaine, sur le diagnostic, les objectifs et les solutions à apporter face au décrochage scolaire.

Recensement des actions qui produisent des résultats

Afin d'établir les besoins nécessaires à la mise en œuvre d'un grand projet régional de lutte contre le décrochage scolaire, l'objectif premier des Assises sera de mesurer quantitativement et qualitativement l'ampleur du phénomène en Île-de-France. Les évaluations ne permettent pas aujourd'hui d'identifier précisément le phénomène et la nature des élèves décrocheurs. En s'appuyant sur la dynamique créée par le lancement de l'Observatoire de la réussite scolaire et de la mixité sociale⁷, les Assises aboutiront à l'élaboration d'un livre blanc régional sur le décrochage scolaire, recensant toutes les données collectées pendant la concertation (en lien avec le Conseil scientifique régional créé en mars 2011).

Objectif : faire un état des lieux précis en Île-de-France de la situation des jeunes qui décrochent, en lien avec l'Observatoire de la réussite scolaire et de la mixité sociale : Qui sont-ils ? Pourquoi et à quel moment décrochent-ils ? Combien sont-ils ? Que deviennent-ils ? Ce diagnostic fera l'objet d'un livre blanc à l'issue de ces Assises.

Mutualisation des expériences

Ces Assises permettront à toutes les collectivités locales (région, départements, intercommunalités et villes), au monde enseignant (syndicats d'enseignants et de proviseurs), aux représentants des élèves et des parents (syndicats et associations), aux professionnels de l'action sociale (assistants sociaux, éducateurs), aux associations qui œuvrent dans le domaine, au Ministère de l'Education Nationale et à l'ensemble des organisations politiques représentées dans l'assemblée régionale, de traiter ensemble du décrochage scolaire autour d'un objectif commun : sa réduction.

Objectif : faire le recensement des dispositifs nationaux et locaux qui existent. En effet, la Région ne cherche pas à adjoindre un nouveau dispositif à ceux déjà mis en place, mais à créer des connexions afin d'élargir les publics concernés et de trouver une réponse globale en Île-de-France.

Un nouveau contrat entre la Région et les associations

Les associations qui travaillent avec les élèves décrocheurs et leurs familles ne disposent pas toujours des instruments nécessaires à la mise en place d'actions efficaces. Lors des Assises, la question de la **formation du personnel** (médiateurs, éducateurs, etc.) sera un sujet majeur et des solutions seront envisagées.

Ainsi, la Région doit pouvoir envisager de conditionner ses aides aux associations au développement de programmes de formation des encadrants.

De la même manière, **l'évaluation des activités** des associations partenaires doit faire l'objet d'une considération accrue par la Région, en lien avec l'Observatoire de la réussite scolaire ; les Assises devraient permettre aux acteurs présents de réfléchir à l'élaboration de grilles d'évaluation, facilitant l'analyse de la valeur ajoutée de l'action des associations.

⁷ Annoncé par Jean-Paul Huchon le 31 août.

Objectif : élaborer avec les associations les processus les plus efficaces, les plus rapides et les plus pérennes contre le décrochage scolaire, avec la mise en place d'évaluations. Beaucoup de questions devront trouver des réponses : l'action doit-elle être menée dans ou hors les murs de l'établissement ? Faut-il remodeler « Réussite pour tous », le renforcer, agir à ses côtés ? Faudra-t-il exclusivement passer par les associations ? Comment former les encadrants ?

II.2.b) Un Fonds régional structuré autour de 4 axes

Les Assises auront vocation à préciser, en concertation avec les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire (collectivités, syndicats, représentants de parents d'élèves, etc.), les meilleures modalités d'une aide régionale. Il convient toutefois d'acter le principe d'une aide financière renforcée en direction des associations. Un Fonds dédié doit pouvoir illustrer la détermination de la Région envers cette Grande Cause. Le mode de fonctionnement le plus efficace serait probablement de mutualiser tout ou partie des ressources des collectivités dédiées à la lutte contre le décrochage scolaire. La Région se propose d'entamer des échanges avec les partenaires locaux pour évoquer la pertinence de la mutualisation, (facilitant par la même occasion les démarches administratives pour les associations).

La Région Île-de-France entend venir en aide aux associations qui s'engagent fortement dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire. La Région n'aura pas uniquement vocation à délivrer une aide financière mais souhaite par ailleurs accompagner les associations dans leur développement. Ainsi, ces partenariats doivent aussi encourager les structures financées à étendre le champ de leurs activités, à ouvrir de nouvelles antennes locales, à s'adresser à de nouveaux publics, par exemple.

La Région doit travailler sur toutes les phases du décrochage, en amont avec la prévention (orientation, valorisation de l'enseignement supérieur), pendant la prise de distance effective de l'élève (accompagnement à la scolarité, aide aux parents), et ensuite, avec le « raccrochage » (élèves sortis du système scolaire, maîtrise des langues). La Région pourra cependant concentrer son action sur « le pendant » et « l'après »,

Le Fonds servira donc à financer des actions concrètes de lutte contre le décrochage, dans un cadre pratique déterminé par les Assises, mais autour des quatre axes prioritaires suivants : le soutien aux jeunes dans leurs parcours, l'accompagnement social des parents le soutien à la maîtrise des langues, et l'accompagnement des élèves exclus des établissements.

Soutien aux jeunes dans leurs parcours

Afin de compléter ou structurer les notions apprises grâce aux enseignants, certains élèves ont besoin d'une aide individuelle, pouvant être dispensée dans un cadre scolaire ou extrascolaire, sous diverses formes (tutorat, aide à domicile, etc.). Le soutien scolaire gratuit favorise la prévention du décrochage ou participe plus largement à l'accompagnement scolaire de l'élève en difficulté.

Alors que le monde éducatif doit aujourd'hui faire face à la montée en puissance des cours de soutien scolaire privés aux coûts souvent prohibitifs, le dispositif « Réussite pour tous » a permis l'émergence de nombreuses actions liées au thème du soutien scolaire. Pour lutter contre l'accroissement des inégalités dues à la diminution de l'offre publique gratuite d'accompagnement à la scolarité, le Conseil régional examinera sous peu un rapport qui concerne la mise en place d'un service civique régional, dont le soutien scolaire doit être une des thématiques prioritaires. La formation des jeunes effectuant un service civique devra être adaptée aux spécificités du soutien aux jeunes en difficulté scolaire.

Les lycées doivent être en capacité de répondre aux besoins des élèves nécessitant un accompagnement scolaire complémentaire. De nombreuses associations participent déjà à des actions de soutien scolaire et prennent en charge les élèves en difficulté. Il s'agira de favoriser, grâce au fonds régional, les actions qui participent à un développement de ces activités et qui permettent aux élèves de se réapproprier les outils nécessaires à la réussite scolaire (méthodologie, lecture, estime de soi, etc.), en s'inspirant par exemple du dispositif Action collégiens développé par la Mairie de Paris.

Ainsi, qu'il s'agisse des associations d'éducation populaire, des éducateurs spécialisés ou de toute forme d'association œuvrant dans le domaine du soutien scolaire sans contrepartie financière de la part des familles, leur action aura désormais vocation à être soutenue et renforcée par la Région Île-de-France.

Accompagnement social – parentalité

L'accompagnement social à la parentalité est un élément essentiel de la lutte contre le décrochage scolaire. Les actions développées par des centres sociaux, ou par de nombreuses associations partenaires de la Région Île-de-France, ont pour objet d'accompagner le ou les parents qui rencontreraient des difficultés dans leur exercice éducatif au quotidien. En effet, l'évolution de la structure familiale, la précarisation croissante de certains territoires participent à fragiliser les ménages. Cet accompagnement ponctuel ou de plus longue durée permet notamment de reconstituer un dialogue parent-enfant mais aussi de prévenir des situations de rupture et d'angoisse au sein de la cellule familiale. La réussite scolaire n'est pas uniquement le problème de l'adolescent mais bien de l'ensemble des acteurs qui l'entourent. Il s'agira donc de tisser une toile autour des élèves en difficulté en soutenant des actions de coordination des différents personnels présents au sein des établissements – enseignants, proviseurs, conseillers d'éducation, mais aussi infirmières, médecins scolaires, psychologues. Un numéro vert d'écoute, de conseil et d'orientation pourrait ainsi être mis en service.

Le projet de lutte contre le décrochage scolaire est à la fois pédagogique, éducatif et social.

Les associations qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire, y compris au niveau local, doivent permettre aux parents de comprendre l'école, ses codes, son fonctionnement, et ce, dans le but de donner aux familles les outils nécessaires à l'accompagnement de l'élève au fil de son parcours scolaire. Différentes actions comme par exemple l'organisation de « cafés des parents » à l'intérieur de l'établissement favorisent les échanges entre parents et permettent ainsi de rompre avec l'isolement, de bénéficier de l'aide et des conseils de professionnels pouvant se réunir autour de thématiques diverses. L'alphabétisation des parents qui assurent le suivi scolaire a également des effets très bénéfiques sur les enfants. Autant d'initiatives portées par les associations qui pourront ainsi prétendre à des aides régionales.

Soutien à la maîtrise des langues

Le raccrochage ne peut s'effectuer que par une reconstruction du projet scolaire et professionnel de l'élève, dont l'apprentissage des langues peut être un élément moteur. Pour certains élèves, un focus sur les « savoirs de base », en particulier sur la maîtrise du français, peut s'avérer nécessaire, tandis que pour d'autres l'accent mérite d'être mis sur les langues étrangères. Le schéma des formations 2007-2013 rappelle d'ailleurs l'importance des langues dans le développement des politiques éducatives.

Toute forme d'aide doit pouvoir être envisagée : stages dans les « Ecoles de la 2^{ème} chance », étudiants étrangers en échange d'une aide au logement, chèques vacances axés sur la découverte culturelle et linguistique, etc.

Par ailleurs, la Région pourra développer un programme d'aide aux élèves décrocheurs leur permettant de profiter de cours de langues étrangères lors des vacances scolaires ou d'effectuer des séjours linguistiques à l'étranger. Vivre une première expérience pourra constituer l'élément déclencheur d'un rehaussement de l'estime de soi et d'une préparation à l'autonomie, facteurs déterminants dans la lutte contre le décrochage scolaire. Des aides à la mobilité critérisées soutiendront les associations qui souhaitent organiser ce type de projets.

Pour intégrer un marché du travail de plus en plus sélectif et discriminant, la bonne maîtrise des langues, au premier rang desquelles le français, est un enjeu fondamental. Les CV et les lettres de motivations représentent souvent un premier filtre qui favorise des jeunes disposant d'un capital culturel conséquent.

Raccrochage des élèves sortis prématurément du système scolaire

Les élèves sortis du système scolaire sans qualification représentent un véritable défi pour l'institution scolaire - et en particulier ceux ayant plus de 16 ans. Les difficultés rencontrées par les enseignants lorsqu'un élève est frappé d'exclusion sont peu abordées par les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire. Dans de nombreux cas, les jeunes deviennent des « perdus de vue » du système scolaire et ne sont plus considérés comme ayant droit à une formation et une qualification, pourtant indispensables à la construction d'un projet professionnel.

Désarmés face au manque de réponses adéquates, les lycées peuvent se tourner vers le milieu associatif et développer des projets de réinsertion des jeunes sortis du système scolaire. Des associations travaillent à la réinsertion scolaire ou professionnelle de ces élèves, l'objectif étant de traiter cette problématique de manière concertée entre enseignants, élèves, et associations. Par exemple, une plate-forme de service mise à disposition des missions locales pourrait permettre aux jeunes qui sont à nouveau prêts à entrer en formation de bénéficier des appuis adaptés à leur situation.

Avec le dispositif « Réussite pour tous », la Région finance déjà des expériences de raccrochage des élèves frappés d'exclusion (dans le Lycée Professionnel Pierre Mendès France de Villiers-le-Bel par exemple), il s'agira donc d'étendre les actions engagées en la matière. Dans le cadre d'une action régionale repensée, des emplois tremplins pourraient être créés afin d'accompagner les élèves exclus vers la construction d'un projet professionnel pertinent, des associations reconnues pourraient être encouragées, etc.

II.2.c) Animation du réseau

Organisation de forums biannuels

Ne souhaitant pas créer un objet politique sans lendemain, la Région s'engagera dans cette grande cause sur la durée et avec des garanties. En s'appuyant sur l'élément fondateur que constitueront les Assises de la lutte contre le décrochage scolaire, le Conseil Régional devra entretenir le lien avec les acteurs qui auront répondu présent, tout en restant ouverte à d'autres apports.

En tant qu'architecte de la coordination entre tous les participants, la Région contribuera à l'animation du réseau constitué lors des Assises. Cette grande cause régionale sera un objet vivant, nourri par tous les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire et dont les contours pourront évoluer en fonction des besoins et des spécificités des politiques éducatives.

Des forums biannuels seront organisés par la Région Île-de-France, associée aux partenaires engagés dans la grande cause régionale, et ce dans le but de pérenniser, diffuser et échanger autour du thème du décrochage scolaire. Ces réunions devront également permettre aux pouvoirs publics et aux associations d'élaborer une grille d'évaluation des actions engagées dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire ; il serait notamment utile de structurer un socle commun en matière de formation des encadrants. Les modalités d'organisation de ces forums (date, participants, objectifs) seront définies lors des Assises de la lutte contre le décrochage scolaire.

Internet au service du suivi

Une grande cause régionale comme le décrochage scolaire doit faire l'objet d'un traitement spécifique de la part des moyens de diffusion du Conseil Régional. C'est pourquoi il est proposé de créer un lien direct sur la page d'accueil Internet de la région Île-de-France renvoyant à toutes les actions recensées par l'Observatoire de la réussite scolaire et de la mixité sociale.

Les assises de la lutte contre le décrochage scolaire seront l'occasion de définir précisément les modalités de diffusion des actions engagées au titre de la mise en place de la grande cause régionale, notamment sur Internet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du groupe socialiste et apparentés
du conseil régional d'Île-de-France**



Guillaume BALAS

ANNEXE AU RAPPORT

SYNTHESE DES PISTES CONTENUES DANS LE RAPPORT

Dispositifs régionaux existants

- Réussite pour tous ;
- Avenir Jeunes ;
- Micro-Lycées ;
- Développeurs de l'apprentissage ;
- Démocratisation de l'Enseignement supérieur ;
- Orient'action ;

Dispositifs régionaux annoncés par l'Exécutif à la rentrée 2011

- Observatoire de la réussite scolaire ;
- Médiateurs culturels ;

Dispositifs proposés dans le rapport

I. lutte contre le décrochage : grande cause régionale

1. Assises de la lutte contre le décrochage scolaire

- Recensement ;
- Mutualisation ;
- Nouveau contrat entre la Région et les associations ;

2. Fonds régional

a. Accompagnement gratuit à la scolarité

- Extension de Réussite pour tous ;
- Service civique orienté vers le soutien scolaire ;
- Offre publique gratuite d'accompagnement scolaire (inspirée de Action collégiens de la Mairie de Paris) ;

b. Accompagnement à la parentalité

- Extension de Réussite pour tous – coordination entre acteurs
- Numéro vert pour les élèves décrocheurs
- Cafés des parents ;

c. Maîtrise des langues

- Appui à la maîtrise des langues étrangères (Réussite pour tous) ;
- Séjours linguistiques pour élèves décrocheurs ;

d. Raccrochage des élèves exclus du système scolaire

- Extension de Réussite pour tous ;
- Emplois tremplins pour l'accompagnement ;
- Plate-forme de suivi des élèves en difficulté ;

3. Animation du réseau

a. Forums biannuels

b. Page dédiée au décrochage scolaire sur le site Internet du Conseil régional

PROJET DE DELIBERATION**DU****LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE :
GRANDE CAUSE REGIONALE**

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales
- VU** Le Code de l'éducation
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 portant délégation de compétences du Conseil régional à la Commission permanente
- VU** La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 mettant en œuvre le Schéma régional de la formation initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013, rapport-cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et lycées
- VU** La délibération n° CR 58-08 mettant en place un service public régional de la formation et de l'insertion professionnelle – politique régionale en faveur de l'accès et du retour à l'emploi qualifié, dans le cadre du schéma régional des formations
- VU** La délibération n° CR 72-10 adoptant la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche (délibération-cadre 2011-2016)
- VU** Le règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France adopté par la délibération CR 10-33 du 17 juin 2010
- VU** Le budget régional pour 2011
- VU** L'avis de la commission des lycées et des politiques éducatives
- VU** L'avis de la commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance
- VU** L'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche
- VU** L'avis de la commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies, de l'information et de la communication, du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire
- VU** L'avis de la commission jeunesse, citoyenneté et de la vie associative
- VU** L'avis de la commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale
- VU** Le rapport CR 91-11 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Île-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1

Décide que la lutte contre le décrochage scolaire devienne une grande cause régionale dès l'adoption du présent rapport.

Article 2

Mandate le président du Conseil Régional d'Île-de-France pour que soit définie l'organisation « d'Assises de la lutte contre le décrochage scolaire » dans les six prochains mois, avec un objectif : œuvrer à la diminution de moitié du nombre de jeunes entrant sans qualification sur le marché du travail.

Décide que l'analyse du décrochage scolaire sera intégrée à l'Observatoire de la réussite scolaire et de la mixité sociale. Un comité d'élus et d'experts, dont la composition et les missions seront déterminées lors d'une commission permanente du premier semestre 2012, sera intégré à l'Observatoire pour veiller au suivi des décisions prises lors des Assises.

Décide qu'à l'issue des Assises un livre blanc sur le décrochage scolaire sera publié.

Les acteurs invités à participer à ces Assises sont les suivants :

- Le Ministère de l'Education Nationale
- les Conseils Généraux d'Île-de-France ;
- la Mairie de Paris ;
- les intercommunalités ;
- les communes;
- les représentants des élèves et des parents (syndicats et associations) ;
- les syndicats d'enseignants ;
- les syndicats de proviseurs ;
- les associations ;
- les professionnels de l'action sociale (assistants sociaux, éducateurs);
- les partis politiques représentés au Conseil Régional.

Article 3

Décide de la création d'un fonds régional dédié à la lutte contre le décrochage scolaire, en complément du dispositif « Réussite pour tous ».

Décide que les modalités d'attribution des crédits alloués à ce fonds régional seront adoptées en commission permanente lors du premier semestre 2012 et sur les préconisations des acteurs des Assises.

Décide que la Région financera en priorité des actions de raccrochage scolaire ciblées sur les objectifs suivants :

- accompagnement scolaire gratuit ;
- soutien à la maîtrise des langues ;
- accompagnement social – parentalité ;
- suivi des élèves exclus de leur établissement.

Article 4

Décide que des forums biannuels seront organisés par la Région Île-de-France, en présence des acteurs identifiés, pour veiller au suivi des décisions prises lors des Assises de la lutte contre le décrochage scolaire.

Décide que le décrochage scolaire, « Grande cause régionale » fasse l'objet d'une diffusion spécifique sur le site Internet du Conseil Régional d'Île-de-France, avec notamment la création d'un élément visible sur la première page du site renvoyant directement à toutes les actions recensées par l'Observatoire de la réussite scolaire et de la mixité sociale.

JEAN-PAUL HUCHON